



## Conseil Communautaire du 28 novembre 2023

### Délibération n°2023-132

**Thème :**  
**Attractivité**

**Objet :**  
**Avenant au dispositif**  
**Action Cœur de Ville**  
**2023-2026 pour**  
**Briançon**

**Pôle :**  
**Compétitivité &**  
**Attractivité**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Le 28 novembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 novembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Françoise LECOZ-BEY, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

**Étaient représentés :**

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD, Guy HERMITTE donnant pouvoir à Arnaud MURGIA, Emeric SALLE donnant pouvoir à Gilles PERLI.

**Absents excusés :**

Gabriel Léon, Jean-Pierre PIC, Marine MICHEL.

**Secrétaire de séance :**

Thomas SCHWARZ.

**Rapporteur :** M. le Président

**Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

- VU** la candidature de Briançon au programme « Action Cœur de Ville » en date du 6 février 2018 ;
- VU** la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » signée le 21 septembre 2018 ;
- VU** la délibération n° DEL 028-10-02/139 du 2 octobre 2018 de la Ville de Briançon ;

- VU** la délibération n°2018-75 du 25 septembre 2018 de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 16 novembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Compétitivité et Attractivité du 20 novembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que le programme « Action Cœur de Ville » est une démarche pluriannuelle engagée sur la période 2018-2022 et qui est prolongée sur la période 2023-2026 ;
- CONSIDÉRANT** que l'implication de la Communauté de Communes du Briançonnais est requise pour répondre au cadre imposé par le programme « Action Cœur de Ville », et qu'à ce titre la Communauté de Communes du Briançonnais est également signataire de la convention cadre signée entre la Ville de Briançon, l'Etat et les différents partenaires du programme ;
- CONSIDÉRANT** le l'avenant au dispositif « Action Cœur de Ville » 2023-2026 joint à la présente délibération ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Approuve le projet d'avenant annexé à la présente délibération fixant le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville de Briançon, pour la période 2023-2026 qui visera à :
  - Revitaliser notre centre-ville (Cité Vauban & ville basse) : commerces, services et activités pour les habitants ;
  - Requalifier le quartier de la gare et les trois entrées de ville (avenue de Savoie (RD 1091), route de Gap (RN94), route d'Italie (RN94)) ;
  - Réguler l'urbanisme commercial périphérique ;
  - Rebâtir une ville plus naturelle et résiliente en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.
  
- Autorise Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

**04 DEC. 2023**

Pour copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



**04 DEC. 2023**

**04 DEC. 2023**

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



**AVENANT DE PROJET**  
**A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION**  
**CŒUR DE VILLE**  
**OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE**  
**DE BRIANÇON**

**AR Prefecture**  
005-240500439-20231204-DEL2023\_132-DE  
Reçu le 04/12/2023



**ENTRE**

- La Commune de Briançon représentée par son maire Arnaud Murgia ;
- La Communauté de communes du Briançonnais représentée par Guy Hermitte en tant que 1<sup>er</sup> Vice-Président.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» ;

d'une part,

**ET**

- L'Etat représenté par le préfet du département Dominique Dufour,
- La Banque des Territoires représentée par Alexis Rouque, Directeur régional de la DR PACA de la BDT,
- Le groupe Action Logement représenté par Madame Clarisse Bainvel, Présidente du Comité Régional d'Action Logement (CRAL), et Madame Martine Corso, Vice-Présidente du Comité Régional d'Action Logement (CRAL),
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le préfet du département Dominique Dufour,
- Le Conseil régional, représenté par Renaud Muselier, Président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
- Le Conseil départemental, représenté par Jean Marie Bernard, Président du département des Hautes-Alpes.

ci-après, les « **Partenaires** financeurs»

d'autre part,

**AINSI QUE**

- La CCI 05, représentée par son Président Frédéric Cavallino,
- La CMA Provence-Alpes-Côte-d'Azur, représentée par son Président Yannick Mazette.

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

## Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Briançon, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

## Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Briançon, et de l'EPCI de la Communauté de Communes du Briançonnais à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

**L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local.** L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, **Action Logement et la Banque des Territoires** mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV. Les crédits d'ingénierie et les prêts de la Caisse des Dépôts seront soumis à la validation de ses comités internes.

**Action Logement** s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

L'avenant couvre la période de 2023 à 2026 en ce qui concerne le programme Action Cœur de Ville, mais la présente convention valant également Opération de revitalisation du Territoire, couvre la période 2023-2028.

## **Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville**

La ville de Briançon s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, une fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur/de la directrice de projet : Marion Delage (chargée de mission DGS) /[marion.delage@mairie-briancon.fr](mailto:marion.delage@mairie-briancon.fr)

## **Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville**

La ville de Briançon s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Briançon réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité Régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ACV) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

#### Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

ACV2 - Plan d'ensemble de Briançon



1. Liste des secteurs d'intervention :

### i. Centre-ville

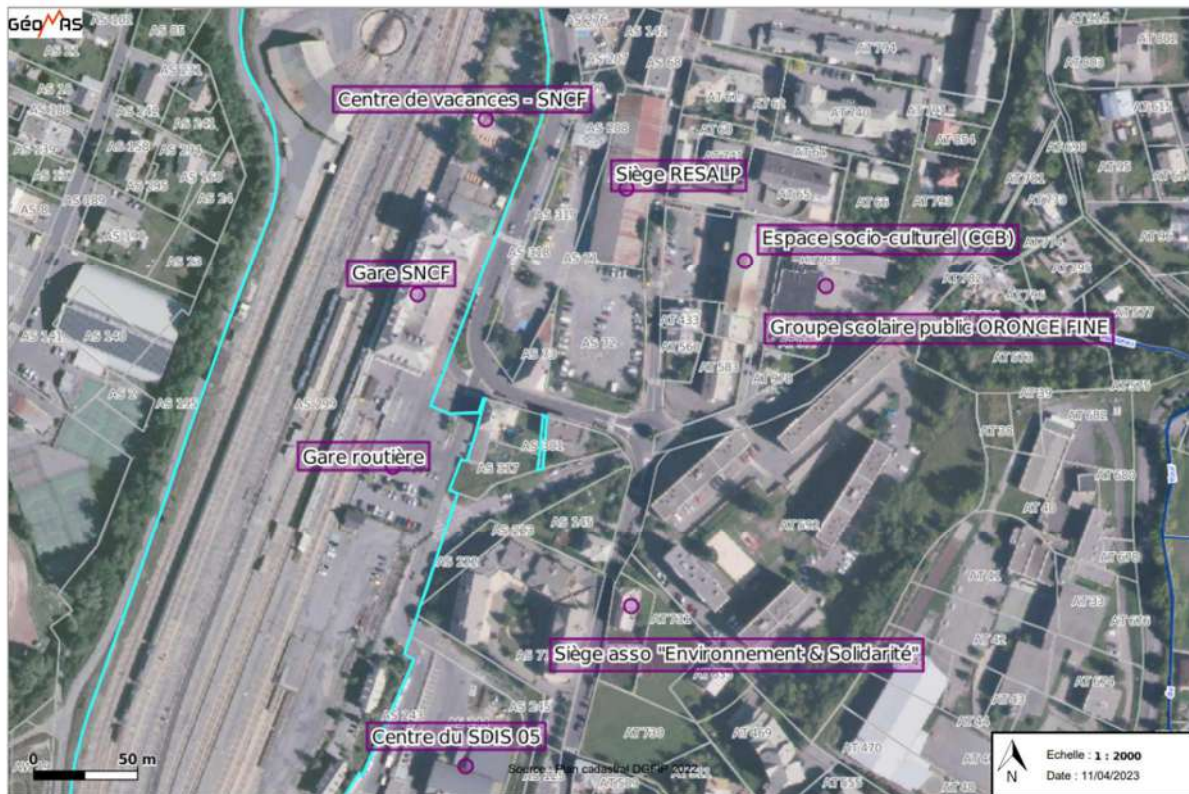
AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023\_132-DE  
Reçu le 04/12/2023

Le périmètre retenu pour le centre-ville reste inchangé :

- Cité Vauban (Vieille-Ville) et ses abords (Barry) ;
- Ville basse avec ses deux quartiers :
  - Sainte Catherine
  - ZAC « Cœur de Ville » renommée « ZAC des quartiers du 15/9 »

### ii. Quartier de gare



Le périmètre d'intervention initial pour le quartier de gare (gare SNCF /rue Pasteur/Toulouzannes) est **élargi pour prendre en compte les différents pôles d'attractivité** : gare SNCF, gare routière, siège de la société RESALP exploitant le réseau de transport public au sein du territoire de la Communauté de communes du Briançonnais (CCB - réseau ALTIGO), espace socio-culturel exploité par la CCB (réunissant le Centre Social Intercommunal, le Conservatoire de musique et le cinéma EDEN STUDIO), centre de secours de Briançon du SDIS05, centre de vacances du CE de la SNCF, groupe scolaire public « Oronce Fine » comprenant une école maternelle et une école primaire, siège de l'association « Environnement & Solidarité » labellisée CPIE et accueillant du public en insertion professionnelle.

Briançon porte un projet de requalification de ce quartier s'inscrivant dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) approuvé au niveau de la CCB (délibération du Conseil communautaire n° 2020-120 du 20 novembre 2020). Les objectifs de ce projet sont détaillés dans la Fiche Action dédiée.

### iii. Secteurs situés en entrée de ville

Trois secteurs constituant les entrées de ville sont concernés par une requalification et un aménagement :

- **L'Avenue de Savoie** (RD 1091), reliant Briançon aux villages de la vallée de Serre-Chévalier (Saint-Chaffrey/Chantemerle, La Salle-Les-Alpes, Le Monétier-les-Bains) puis Grenoble via le col du Lautaret. Le trafic y est important et peut atteindre un flux de 18 000 véhicules/jour en haute saison. Cette avenue est affectée de plusieurs friches : une ancienne station-service et un ancien hôtel en ruines côté « ouest », alors que l'enseigne ALDI a laissé un espace commercial vacant mais en bon état côté « est ».

La Ville souhaite requalifier cette entrée de ville dans le cadre d'une opération d'ensemble. A ce titre, ce secteur fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation dite « sectoriel » (OAP) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les objectifs de ce projet sont détaillés dans la Fiche Action dédiée.

#### - La route de Gap (RN94)

Il s'agira de collaborer avec les propriétaires afin de :

- > Mettre en valeur la chapelle et les bâtiments anciens du Moulin Faure ;
- > Démonteur l'auvent de l'ancienne station-service ;
- > Repenser la signalétique (notamment des parkings) : une solution via signalétique dynamique sera étudiée
- > Structurer l'identité de l'espace Prorel/Froger/Casino comme porte d'entrée par des aménagements paysagers à l'approche du carrefour à feux

#### - La route d'Italie (RN94)

Il s'agira de collaborer avec les propriétaire afin de :

- > Rénover en profondeur le paysage urbain actuellement sinistré ;
- > Déposer la publicité en accord avec le Règlement local de publicité (RLP) ;
- > Réaliser des aménagements paysagers au niveau du panneau d'entrée d'agglomération ;
- > Projet de démontage de l'antenne du fort du Château

## 2. Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

## Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Briançon et l'intercommunalité Communauté de Communes du Briançonnais.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des Prescriptions en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiés de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

005-240500439-20231204-DEL2023\_132-DE

RANSI, le 4/12/2023

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

## Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

### 1. Plan d'action global :

#	Catégorie		Axe	Intitulé Action	Porté par
ACV2_9	Etude	1.2	Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	OPAH RU	Ville
ACV2_10	Etude	1.1	Diagnostics, études et stratégies	Etude de requalification et d'aménagement de l'entrée de Ville Est - Route d'Italie	Ville
ACV2_11	Etude	1.1	Diagnostics, études et stratégies	Etude de requalification et d'aménagement de l'entrée de Ville Nord-Ouest – Av Savoie	Ville
ACV2_12	Etude	1.1	Diagnostics, études et stratégies	Etude de requalification et d'aménagement de l'entrée de Ville Sud - Route de Gap	Ville
ACV2_13	Etude	1.1	Diagnostics, études et stratégies	Etude de requalification du quartier de la Gare	Ville
ACV2_8	Action	1.2	Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Projet Rhône Azur_Développer une offre immobilière inclusive en centre ville	Ville
ACV2_2	Action	2.2	Action foncière et immobilière	Développement commercial_ Appuis Foncière & Asso des commerçants	Ville + CCB
ACV2_3	Action	2.6	Développement économique, artisanal et industriel	Aménagement économique & commercial : lutte contre les villes moches	Ville
ACV2_4	Action	2.4	Modernisation des commerces : numérique, innovation...	Développement économique : rayonnement d'un pôle multiservice en centre-ville	Ville + CCB
ACV2_1	Action	1.2	Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Aménagement ZAC Quartiers du 15-9	Ville
ACV2_5	Action	5.6	Offre et activités sportives et de loisir	Parc des Sports_Emplacement & modernisation des infrastructures	Ville
ACV2_6	Etude + Action	3.2	Amélioration de l'offre de transports en commun	Mobilité partagée : transport en commun & covoiturage	CCB
ACV2_7	Action	3.4	Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	Mobilité douce : développer le réseau de voies cyclables	Ville + CCB

### 2. Calendrier général du projet

Se référer aux fiches actions

## Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

AP, Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023\_132-DE  
Reçu le 04/12/2023

### 1. Calendrier

Se référer aux fiches actions

### 2. Méthode

Le chef de projet pilote la démarche d'évaluation.

### 3. Objectifs et questions évaluatives

Se référer aux fiches actions

### 4. Indicateurs retenus

Ce tableau sera édité ultérieurement, une fois toutes les fiches actions initiées et précisées.

## Article 8. Validation de l'avenant

AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023\_132-DE  
Reçu le 04/12/2023

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Briançon et l'EPCI s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Le présent avenant est publié dans le registre des délibérations et dans le registre des actes de l'exécutif des collectivités signataires et de leurs groupements, à des fins de conservation et d'information du public. Il sera en outre transmis pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT par les communes signataires. Il pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT. Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

### Signatures

A Briançon, le

Commune /EPCI	Banque des Territoires	Action Logement
Maire	Directeur régional	Présidente du Comité Régional d'Action Logement
Action Logement	Etat	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
Vice-Présidente du Comité Régional d'Action Logement	Préfet du département	Préfet du département

## Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023\_132-DE  
Reçu n° 04042/2023

### 1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

Se référer à l'extraction globale du tableau partagé GRIST

### 2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

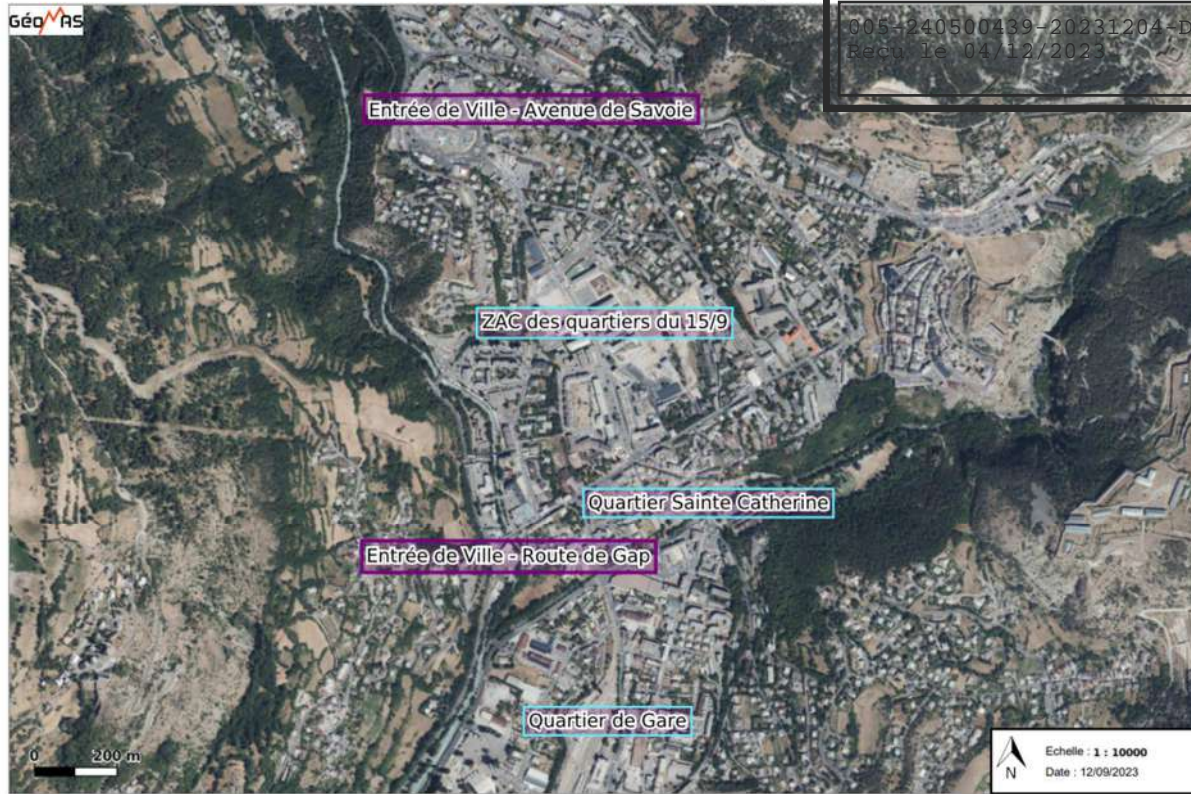
Se référer au document à part entière joint au dossier : « **ACV Briançon – Bilan qualitatif 2018-2022** »

## Annexe 2 : Liste et détails des fiches-actions qui composent le plan d'action

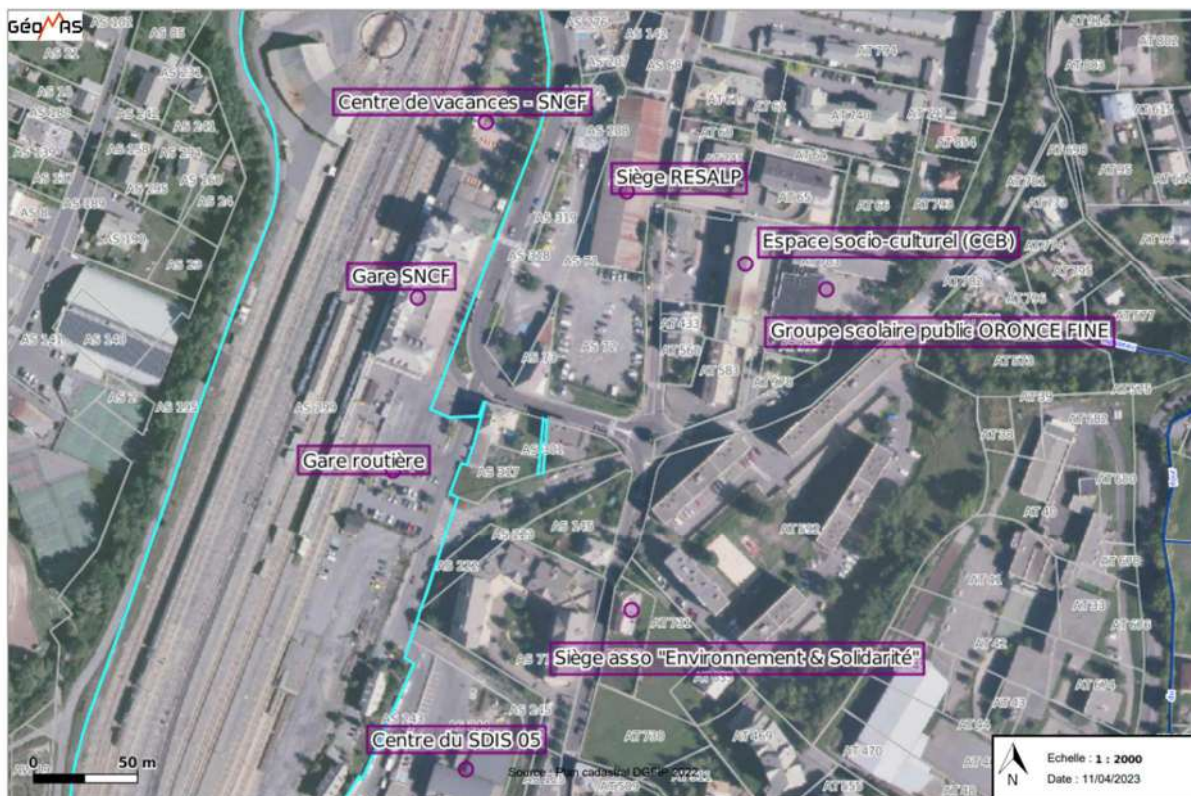
#	Catégorie	Axe	Intitulé Action	Porté par	
ACV2_9	Etude	1.2	Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	OPA H RU	Ville
ACV2_10	Etude	1.1	Diagnostics, études et stratégies	Etude de requalification et d'aménagement de l'entrée de Ville Est - Route d'Italie	Ville
ACV2_11	Etude	1.1	Diagnostics, études et stratégies	Etude de requalification et d'aménagement de l'entrée de Ville Nord-Ouest – Av Savoie	Ville
ACV2_12	Etude	1.1	Diagnostics, études et stratégies	Etude de requalification et d'aménagement de l'entrée de Ville Sud - Route de Gap	Ville
ACV2_13	Etude	1.1	Diagnostics, études et stratégies	Etude de requalification du quartier de la Gare	Ville
ACV2_8	Action	1.2	Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Projet Rhône Azur_Développer une offre immobilière inclusive en centre ville	Ville
ACV2_2	Action	2.2	Action foncière et immobilière	Développement commercial_ Appuis Foncière & Asso des commerçants	Ville + CCB
ACV2_3	Action	2.6	Développement économique, artisanal et industriel	Aménagement économique & commercial : lutte contre les villes moches	Ville
ACV2_4	Action	2.4	Modernisation des commerces : numérique, innovation...	Développement économique : rayonnement d'un pôle multiservice en centre-ville	Ville + CCB
ACV2_1	Action	1.2	Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Aménagement ZAC Quartiers du 15-9	Ville
ACV2_5	Action	5.6	Offre et activités sportives et de loisir	Parc des Sports_Emplacement & modernisation des infrastructures	Ville
ACV2_6	Etude + Action	3.2	Amélioration de l'offre de transports en commun	Mobilité partagée : transport en commun & covoiturage	CCB
ACV2_7	Action	3.4	Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	Mobilité douce : développer le réseau de voies cyclables	Ville + CCB

## Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

### Plan global de la ville



Périmètre d'intervention « Quartier de Gare »



Entrée de ville / Avenue de Savoie



AR Prefecture  
 005-24050439-20231204-DEL2023\_132-DE  
 Reçu le 14/03/2023



station-service

Zoom ancienne

AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023\_132-DE  
Reçu le 04/12/2023



supermarché ALDI

Zoom ancien

**Entrée de Ville / Route d'Italie**

**AR Prefecture**

005-240500439-20231204-DEL2023\_132-DE  
Reçu le 04/12/2023

Entrée de Ville - Route d'Italie



**Entrée de Ville / Route de Gap**

Entrée de Ville - Route de Gap

